

La Voix du Nord, 4 juillet 2013

## Transparence: le Sénat supprime les sanctions en cas de diffusion du patrimoine d'élus

Publié le 04/07/2013

Par La Voix du Nord

Réagir

Share on rss

Recevoir nos nouvelles

La commission des Lois du Sénat a supprimé du projet de loi sur la transparence de la vie publique les sanctions contre les personnes qui auraient diffusé les déclarations de patrimoine des élus, a-t-on appris jeudi.



Dans un communiqué, la commission, qui s'est réunie dans la nuit, souligne qu'elle a supprimé « purement et simplement le paragraphe selon lequel le fait de publier ou de divulguer ces déclarations était sanctionné d'un an de prison et de 45.000 euros d'amende ». Ces sanctions avaient été introduites par un compromis avec l'Assemblée nationale, dont le président, Claude Bartolone, était hostile à la publication des patrimoines. En revanche la commission sénatoriale a instauré des sanctions en cas de publication « mensongère ou délibérément inexacte » des déclarations de patrimoine.